

COMMUNE DE METEREN

Délibération du Conseil Municipal n°2025-30

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Elizabeth BOULET, Maire. La convocation a été faite le 28 novembre 2025 et affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19.

Présents : Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Chantal RAES, Dominique PONSEEL, Emmanuel WECXSTEEN, Hélène BLERVAQUE, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN, Christophe GOMBERT, Sylvie POLLET, Damien HERREMAN, Emilie VITSE. Nathalie LAUWERIER.

Absents excusés : Marylène CLEENEWERCK procuration à Nathalie LAUWERIER, Elie LOUCHART-DETHOOR

Secrétaire de séance : Benoit FACHE

TARIFS COMMUNAUX

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal DL 2024-31 du 19 décembre 2024 :

- Fixant les tarifs des concessions de terrains dans les cimetières communaux,
- Fixant les tarifs de la garderie périscolaire municipale et des accueils collectifs de mineurs,
- Fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs et redevances applicables légalement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE les tarifs applicables à compter **du 1er janvier 2026** comme suit :

Tarifs Cimetière	
Concession(s) de terrain 2 personnes	
Concession de terrain 15 ans	156.83 €
Concession de terrain 30 ans	250.92 €
Concession de terrain 50 ans	360.70 €
Columbarium(s) Niveau A = 1 personne	
Case columbarium 15 ans	261.38 €
Case columbarium 30 ans	365.93 €
Case columbarium 50 ans	522.75 €
Columbarium(s) Niveau B = 2 personnes	
Case columbarium 15 ans	627.30 €
Case columbarium 30 ans	878.22 €
Case columbarium 50 ans	1 254.60 €
Cavurne(s) 4 personnes	
Cavurne 15 ans	188.19 €
Cavurne 30 ans	376.38 €
Cavurne 50 ans	627.30 €

Redevances	
Redevance de superposition de corps : lors des inhumations ultérieures à la première	73.19 €
Redevance de réunion de corps : dépôt d'urne dans la concession ou libération de place par réduction de corps	73.19 €
Redevance de dispersion des cendres : lors de la dispersion au jardin du souvenir	73.19 €

Tarifs Salle des Fêtes

Tarifs	Méterennois 2025/2026	Hors Méterennois 2025/2026
Salle des Fêtes - Personnes physiques		
Vin d'honneur, réunion	165.19 €	221.23 €
Mariages, banquets, spectacles, festivités 1 jour	331.42 €	497.34 €
Mariages, banquets, spectacles, festivités 2 jours	553.07 €	829.60 €
Forfait d'utilisation	121.28 €	165.92 €
Option cuisine	110.30 €	165.92 €
Option vidéo projection	110.61 €	110.30 €
Salle des Fêtes - Personnes morales		
Réunion, festivités demi-journée	22.06 €	44.22 €
Repas, festivité 1 jour	55.20 €	110.61 €
Repas, festivités 2 jours	110.40 €	220.60 €
Forfait d'utilisation	73.19 €	73.19 €
* une location gratuite par an pour les associations locales		
Salles annexes de la salle des Fêtes - Personnes physiques		
Réunion	53.84 €	77.37 €
Forfait d'utilisation	41.82 €	41.82 €
Salles annexes de la salle des Fêtes - Personnes morales		
Réunion	Gratuit	22.06 €
Forfait d'utilisation	Gratuit	31.37 €
Accessoires		
Couvert cassé ou perdu	2.09 €	2.09 €
Plat ou élément de batterie perdu	10.46 €	10.46 €
Chaise cassée	52.28 €	52.28 €
Table cassée	209.10 €	209.10 €
Autres		

Garderie	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026
	$QF \leq 700$	$700 < QF \leq 1000$	$1000 < QF \leq 1200$	$1200 < QF \leq 1400$	$1400 < QF \leq 1700$	$1700 < QF$
la 1/2h méterennois	0,85 €	0,96 €	1,09 €	1,21 €	1,33 €	1,45 €
la 1/2h extérieur	1,10 €	1,21 €	1,34 €	1,46 €	1,58 €	1,70 €
Pénalité pour retard après 18h				5,50 €		

Cantine	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026
	$QF \leq 700$	$700 < QF \leq 1000$	$1000 < QF \leq 1200$	$1200 < QF \leq 1400$	$1400 < QF \leq 1700$	$1700 < QF$
Repas enfant méterennois	4,22 €	4,28 €	4,33 €	4,39 €	4,46 €	4,51 €
Repas enfant extérieur	4,57 €	4,62 €	4,69 €	4,75 €	4,80 €	4,86 €
Forfait repas consommé non réservé				7.02 €		
Repas personnel municipal				2,63 €		
Repas mercredi				10,54 €		
Repas adulte				5,62 €		

Précisions :

- en cas de garde alternée d'un enfant dont un des parents est domicilié à Méteren, l'autre parent bénéficiera du même tarif ;
- les familles d'accueil bénéficieront de la première tranche tarifaire ($QF < 700$ €) pour les tarifs des repas des enfants dont ils assurent l'accueil.

Accueil collectif de mineurs	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026	2025/2026
	$QF \leq 700$	$700 < QF \leq 1000$	$1000 < QF \leq 1200$	$1200 < QF \leq 1400$	$1400 < QF \leq 1700$	$1700 < QF$
Semaine de vacances enfant méterennois Journée entière Moins de 12 ans	27.25 €	30.96 €	34.67 €	38.37 €	42.13 €	45.84 €
Semaine de vacances enfant méterennois Plus de 12 ans	31.34 €	35.60 €	39.87 €	44.12 €	48.45 €	52.71 €
Semaine de vacances enfant extérieur Journée entière Moins de 12 ans	40.86 €	46.45 €	52.04 €	57.63 €	63.14 €	68.73 €
Semaine de vacances enfant extérieur Plus de 12 ans	46.99 €	53.42 €	59.84 €	66.27 €	72.61 €	79.04 €
Camping (2 jours/1 nuit) Participation aux repas Enfant méterennois 6-8 ans	6.11 €	6.21 €	6.31 €	6.41 €	6.52 €	6.62 €

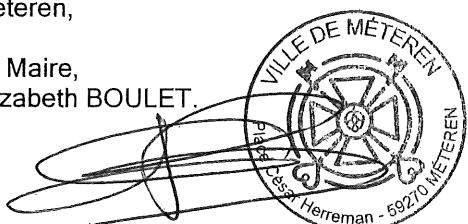
<i>Camping (3 jours/2 nuits)</i> <i>Enfant méterenois</i> <i>Participation aux repas</i> <i>8-11 ans</i>	9.16 €	9.26 €	9.37 €	9.47 €	9.57 €	9.67 €
<i>Camping (5 jours/4 nuits)</i> <i>Enfant méterenois</i> <i>Participation aux repas</i> <i>Plus de 12 ans</i>	15.27 €	15.37 €	15.47 €	15.58 €	15.68 €	15.78 €
<i>Camping (2 jours/1 nuit)</i> <i>Participation aux repas</i> <i>Enfant extérieur</i> <i>6-8 ans</i>	6.11 €	6.21 €	6.31 €	6.41 €	6.52 €	6.62 €
<i>Camping (3 jours/2 nuits)</i> <i>Enfant extérieur</i> <i>Participation aux repas</i> <i>8-11 ans</i>	9.16 €	9.26 €	9.37 €	9.47 €	9.57 €	9.67 €
<i>Camping (5 jours/4 nuits)</i> <i>Enfant extérieur</i> <i>Participation aux repas</i> <i>Plus de 12 ans</i>	15.27 €	15.37 €	15.47 €	15.58 €	15.68 €	15.78 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Méteren,

Le

Le Maire,
Elizabeth BOULET.



Le secrétaire de séance,
Benoit FACHE.

Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 12 décembre 2025.